

Dans cette 32^{ème} édition :

Contrat territorial 2019-2021	Page 1
Natura 2000 « Vallée de l'Arz »	Page 2
Agricole: Expérimentations CIPAN	Page 2



Contrat territorial 2019-2021

En 2018, le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust a réalisé l'évaluation des 7 contrats territoriaux qu'il portait sur son territoire. Suite à cette évaluation, le début de l'année 2019 a été consacré à l'élaboration du contrat territorial du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. Ce travail s'est fait en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités territoriales concernées, ainsi que différents acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage.

Après avoir déterminé les enjeux prioritaires sur chacune des 36 masses d'eau, un plan d'actions a été élaboré de façon à satisfaire les enjeux stratégiques notamment au travers :

- De la poursuite des actions sur la restauration morphologique des cours d'eau et le rétablissement de la continuité écologique et sédimentaire
- De la poursuite des actions d'amélioration des pratiques agricoles, d'accompagnement des collectivités et des particuliers vers le zéro phyto
- De la poursuite de la mise en œuvre des actions de restauration du bocage

Ce travail s'est fait en partenariat avec les différents partenaires techniques et financiers concernés, ainsi que différents acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage qui a validé le projet de contrat territorial en mars 2019.



La signature officielle du contrat territorial s'est déroulée le 24 octobre 2019 à Ploërmel sur le site de la chapelle Saint-Antoine. En préalable à la signature, une visite des travaux de renaturation du ruisseau de Côt-Malleville a permis de montrer les actions réalisées dans le cadre de la restauration des fonctionnalités écologiques des cours d'eau.



Après un accueil par Patrick Le Diffon, maire de Ploërmel, une présentation synthétique du contrat territorial par André Piquet, Président du SMGBO, les interventions de Jean Placines, directeur de la délégation Armorique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Thierry Burlot, vice-président du Conseil régional de Bretagne et Président du Comité de bassin, Aimé Kergueris, Président d'Eau du Morbihan ont souligné l'importance des enjeux liés à la qualité de l'eau et à la préservation de la biodiversité.

Les cinq maîtres d'ouvrages se sont associés à la démarche sur le volet agricole : Chambre Régionale d'agriculture de Bretagne, le GAB56, Agrobio 35, CIVAM56 et l'ADAGE35 ainsi que les 8 structures sur le volet milieux aquatiques : le Conseil Départemental du Morbihan, Oust à Brocéliande Communauté, la Fondation Nationale des Pêcheurs, la Fédération de Pêche d'Ille et Vilaine, la Fédération de Pêche du Morbihan, les communes de Sérent, Saint-Guyomard et Monteneuf étaient également présents à cette cérémonie qui était présidée par Patrice Faure, Préfet du Morbihan.

Une visite des travaux de renaturation du ruisseau du Côt Malleville est venue illustrer les actions menées sur le terrain par le SMGBO en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Le coût prévisionnel du contrat territorial sur 3 ans s'élève à 6 957 821 €, dont 5 204 900 € sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust



Natura 2000 « Vallée de l'Arz »

Propriétaire depuis 2017 d'une parcelle de landes située au sein du site Natura 2000 « Vallée de l'Arz », la commune de Pluherlin poursuit ses actions de restauration et de gestion des habitats naturels de lande.

Son objectif : participer à la restauration du patrimoine naturel et culturel que représentent les landes, habitat naturel d'intérêt européen.

A l'origine du classement (site classé), un paysage nu ou la roche affleure. Peu à peu colonisé par les pins, le paysage pittoresque des grées tend à disparaître au profit de la forêt entraînant avec elle tout le cortège d'espèces propres aux landes. La commune de Pluherlin, propriétaire d'une parcelle de plus de 8 ha majoritairement recouverte de cet habitat naturel menacé à l'échelle de l'Europe et présentant une empreinte paysagère forte, s'est engagée depuis 2017 dans la gestion de ce patrimoine naturel et culturel.

A cet effet, les arbres (menaçants pour la plupart) du coteau ouest de la parcelle longeant la RD774 ont été retirés afin de sécuriser d'une part la départementale 774 mais également de permettre aux espèces héliophiles (ayant besoin de lumière) de recoloniser les parois rocheuses.

Une entreprise spécialisée est intervenue pendant une semaine pour la réalisation de ce chantier 'escarpé'. Pour la réalisation de ce chantier, la commune de Pluherlin a bénéficié d'un contrat Natura 2000.

Les landes, un milieu où nature et culture se mélangent

La Lande est l'un des paysages les plus typiques de Bretagne.

Pourquoi les préserver ?

Les landes sont un habitat façonné par l'Homme. Au même titre qu'on réaliserait des travaux de restauration sur un château ou tout autres édifices de patrimoine bâti enclin au temps qui passe, les landes constituent un patrimoine naturel vivant et historique qu'il convient d'entretenir.

Au-delà de ces qualités paysagères et historiques hors du commun, les landes représentent un véritable réservoir de biodiversité qui lui ont valu un classement au titre d'une directive Européenne (Directive Habitat de 1992) et d'un zonage **Natura 2000** en 2007.

Toutes les landes à Bruyères de Bretagne sont des habitats d'intérêt communautaire en raison de leur vulnérabilité.



Agricole: Expérimentations CIPAN

Dans le cadre de ses actions auprès des agriculteurs, le SMGBO a souhaité innover en 2019 en présentant une démonstration de semis de CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates) avant la moisson avec le Maxicouv.

Deux sites ont été retenus:

- ✓ Un sur Taupont avec semis le 1er juillet pour une moisson le 3 juillet. Essais qui a donné de très bons résultats.
- ✓ Un sur Rohan avec semis le 15 juillet pour une moisson le 17 juillet qui a donné des résultats très moyens.



a/ réalisée à Kerguehenec avec une moissonneuse équipée sous la barre de coupe pour semer le CIPAN pendant le battage

b/ réalisée à Guiliers avec une moissonneuse équipée à la sortie de la faille (cf photo 1) pour semer le CIPAN pendant le battage et qui a donné d'excellents résultats en 2019 (cf photo 2)